



certified-maintenance.org

**Règlement définissant les conditions de mise en  
œuvre de la Certification et du Diagnostic  
d'Organisations Maintenance Fiabilité**



<b>1. Objet.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Instances et acteurs de la Certification et des Diagnostics .....</b>	<b>3</b>
2.1. Les Instructeurs .....	3
2.1.1. <i>Mission</i> .....	3
2.1.2. <i>Critères de nomination</i> .....	3
2.1.3. <i>Évaluation et suivi</i> .....	4
2.2. Le Comité de Certification .....	4
2.2.1. <i>Mission</i> .....	4
2.2.2. <i>Critères de nomination</i> .....	4
<b>3. Processus et procédures.....</b>	<b>4</b>
3.1. Traitement d'un dossier de candidature.....	4
3.2. Règlement des honoraires.....	5
3.3. Renouvellement de la Certification.....	5
3.4. Politique de confidentialité.....	5
3.5. Litiges.....	5
3.6. Communication sur l'obtention de la certification .....	6



certified-maintenance.org

# Règlement définissant les conditions de mise en œuvre de la Certification et du Diagnostic d'Organisations Maintenance

## 1. Objet

Certified-maintenance.org est une marque et une Business Unit de RC Management dont le siège social se situe 14 allée des Noisetiers, 64600 Anglet, France.

Certified-maintenance.org a pour mission de :

- Promouvoir le développement des bonnes pratiques de maintenance au sein des entreprises industrielles, immobilières et tertiaires, de transport, qu'elles soient publiques ou privées.
- Promouvoir la professionnalisation des acteurs de la maintenance.
- Apporter une reconnaissance de cette professionnalisation et du développement des bonnes pratiques par son programme de certification.
- Aider les Organisations Maintenance à renforcer l'Excellence de leurs pratiques et à affiner leurs plans de progrès par sa démarche de Diagnostic.
- Favoriser la diffusion des idées nouvelles et des innovations en maintenance.

**Le principe fondateur des Certifications et des Diagnostics certified-maintenance.org est la reconnaissance de pairs par les pairs.**

Cette notion de « Pairs » comprend :

- Des Responsables d'organisations maintenance, en fonction ou précédemment en fonction, qu'ils soient ou aient été en fonction au sein de services internes ou de services externes de maintenance.
- Des auteurs de livres traitant du management de la maintenance, des méthodes de maintenance et/ou des techniques de maintenance.
- Des acteurs du conseil et/ou de la formation démontrant une expérience pointue dans le domaine de la maintenance.

## 2. Instances et acteurs de la Certification et des Diagnostics

### 2.1. Les Instructeurs

#### 2.1.1. Mission

Les Instructeurs sont chargés :

- de l'instruction des dossiers d'évaluation présentés par les candidats à la Certification ou au Diagnostic,
- de la production d'un avis argumenté.

Ils n'ont pas de pouvoir de décision.

#### 2.1.2. Critères de nomination

Les instructeurs ne sont pas salariés de l'organisation certified-maintenance.org et travaillent de façon courante dans une autre entreprise.

Conditions nécessaires pour être nommé instructeur :

- Appartenir à une ou plusieurs des catégories suivantes :
  - o Responsables d'organisations maintenance, en fonction ou précédemment en fonction, qu'ils soient ou aient été en fonction au sein de services internes ou de services externes de maintenance.



certified-maintenance.org

## Règlement définissant les conditions de mise en œuvre de la Certification et du Diagnostic d'Organisations Maintenance

- Auteurs de livres traitant du management de la maintenance, des méthodes de maintenance et/ou des techniques de maintenance.
- Acteurs du conseil et/ou de la formation démontrant une expérience pointue dans le domaine de la maintenance.
- Avoir 10 ans minimum d'exercice d'activités professionnelles dans au moins une de ces catégories.
- Ne pas présenter de conflit d'intérêt par rapport au dossier.

### 2.1.3. Évaluation et suivi

Chaque instructeur est accompagné par un instructeur-tuteur sur le premier dossier qu'il instruit.

La liste des instructeurs agréés est validée par le Comité de Certification.

## 2.2. Le Comité de Certification

### 2.2.1. Mission

Le Comité de Certification statue sur l'attribution des certifications et sur l'inscription au Registre des Organisations Maintenance Fiabilité Certifiées.

Le Comité de Certification constitue une Équipe de Certification sur mesure pour chaque candidature. Cette Équipe est composée d'au moins un Instructeur et d'un Superviseur. Le superviseur est nécessairement un des Membres du Comité de Certification.

### 2.2.2. Critères de nomination

Les membres du Comité de Certification sont nommés par le Comité des Membres Fondateurs de certified-maintenance.org.

Conditions nécessaires pour être nommé :

- Appartenir à une ou plusieurs des catégories suivantes :
  - Responsables d'organisations maintenance, en fonction ou précédemment en fonction, qu'ils soient ou aient été en fonction au sein de services internes ou de services externes de maintenance.
  - Auteurs de livres traitant du management de la maintenance, des méthodes de maintenance et/ou des techniques de maintenance.
  - Acteurs du conseil et/ou de la formation démontrant une expérience pointue dans le domaine de la maintenance.
- Avoir 15 ans minimum d'exercice d'activités professionnelles dans au moins une de ces catégories.
- Ne pas travailler dans la même entreprise qu'un autre membre du Comité de Certification.

## 3. Processus et procédures

### 3.1. Traitement d'un dossier de candidature

Voir le « Guide de constitution du dossier d'évaluation pour la certification ou le diagnostic d'organisations maintenance » de certified-maintenance.org



certified-maintenance.org

## Règlement définissant les conditions de mise en œuvre de la Certification et du Diagnostic d'Organisations Maintenance

### 3.2. Règlement des honoraires

Les honoraires des Certifications et des Diagnostics sont détaillés dans le « Guide de constitution du dossier d'évaluation pour la certification ou le diagnostic d'organisations maintenance ».

Ils sont fonction de la taille de l'Organisation Maintenance et du type de démarche souhaitée, certification ou diagnostic.

Les honoraires sont réglables après le renseignement du « Dossier d'Évaluation » par l'Organisation Maintenance et avant l'instruction de ce dossier.

### 3.3. Renouvellement de la Certification

Tous les trois ans, le Comité de Certification s'assure que les Organisations Maintenance Certifiées continuent à satisfaire à toutes les exigences de la certification.

Six mois avant l'échéance de sa certification, l'Organisation Maintenance Certifiée reçoit un dossier de demande de renouvellement. Cette demande sera soumise à une nouvelle instruction.

Le renouvellement suit le même processus que la certification et aboutit au maintien, à la modification ou au retrait de la certification.

L'examen de ce dossier donne lieu à des frais de renouvellement.

En l'absence de renouvellement, l'inscription devient caduque dès que sa date d'échéance est dépassée.

### 3.4. Politique de confidentialité

certified-maintenance.org s'engage sur une politique de confidentialité extrêmement rigoureuse concernant les dossiers de certification et de diagnostic :

1 - Transparence totale : Les personnes impliquées dans la certification ou le diagnostic sont communiquées au candidat: Instructeurs et membres du Comité de Certification impliqués dans la Certification ou le Diagnostic.

2 - Conflits d'intérêt : les Instructeurs et membres du Comité de Certification sont choisis afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

3 - Engagement : Toutes ces personnes signent un engagement sur l'honneur « à la plus stricte confidentialité concernant les informations personnelles, professionnelles et commerciales que je serais amené(e) à connaître dans l'exercice de ma mission (et) à ne pas utiliser pour mon propre compte des outils ou des informations commerciales contenus dans les dossiers portés à ma connaissance »

Ces engagements sont opposables en justice.

### 3.5. Litiges



certified-maintenance.org

## Règlement définissant les conditions de mise en œuvre de la Certification et du Diagnostic d'Organisations Maintenance

En cas de litige, le candidat ou son représentant introduira un recours auprès du Tribunal de Commerce de la juridiction dont dépend le siège social de certified-maintenance.org, qu'il reconnaît comme seule juridiction auprès de laquelle il pourra tenter ce recours.

### 3.6. Communication sur l'obtention de la certification

L'Organisation Maintenance ayant obtenu une certification pourra communiquer librement sur sa certification pendant toute sa durée de validité, par des actions telles que, et de façon non limitative :

- Afficher et copier le Certificat obtenu,
- Intégrer le Logo certified-maintenance.org dans ses supports de communication.

Certified-maintenance.org pourra également communiquer librement sur l'obtention de cette certification par l'Organisation Maintenance par des actions telles que, et de façon non limitative :

- Communication sur son site internet,
- Intégrer le Logo de l'Organisation Maintenance Certifiée dans ses supports de communication.

### Accord de l'Organisation Maintenance sur ce règlement

Paraphe sur chaque page

Mention écrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature, nom, prénom et fonction du signataire :

Cachet de l'Entreprise :